



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : Mission locale - Actions dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'insertion, au titre de la Cohésion Sociale, la Communauté de l'agglomération dijonnaise souhaite voir la Mission Locale prendre en compte les besoins spécifiques de l'agglomération en développant ses interventions et ses actions d'animations en direction des jeunes sur le territoire.

Depuis 2002, dans le cadre de la Politique de la ville d'agglomération, la Mission Locale s'est engagée dans une nouvelle organisation de son intervention en créant des lieux permanents « Pôle Emploi Formation ».

Par leur signature de la Convention « Emploi-Insertion » du Contrat de ville le 14 mai 2004, la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Mission Locale ont affirmé leur volonté d'agir avec efficacité et en étroite partenariat en matière d'insertion dans l'emploi durable des publics les plus fragiles.

La Convention 2004-2005 signée entre le Grand Dijon et la Mission Locale précisait les engagements de chacun des partenaires. En 2005, la Mission Locale a atteint ses objectifs :

- 3 215 nouveaux jeunes accueillis ;
- 6 678 jeunes accompagnés ;
- 31 389 contacts ;
- 3 506 entrées dans les mesures (placement à l'emploi, formation, retour en formation initiale) ;
- 1 938 jeunes concernés par des propositions de services (santé, logement, ressources...) ;
- mise en œuvre du programme CIVIS (Contrat d'Insertion à la Vie Sociale) 1 057 contrats ont été signés ;
- participation, avec l'ANPE, à la réception des jeunes demandeurs d'emploi lors de la campagne « 57 000 jeunes »,

et bien d'autres actions qui font de la Mission Locale un acteur prépondérant dans la lutte contre le chômage et l'insertion des jeunes.

L'insertion des jeunes représente pour la Communauté de l'agglomération un véritable enjeu tant économique que social et constitue également un facteur d'attractivité et de développement du territoire communautaire.

Il apparaît indispensable de renforcer l'articulation et la cohérence des actions d'insertion. A ce titre, la Mission Locale doit prendre toute sa place dans la mise en œuvre de la Maison de l'emploi et de la formation du bassin d'emploi dijonnais, ainsi que dans l'élaboration du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Afin de soutenir les actions menées par la Mission Locale, il est proposé au Conseil de communauté d'apporter une subvention de 100 000 Euros à la Mission Locale au titre de l'exercice 2006.

**LE CONSEIL,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs ci-joint, liant la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Mission Locale pour 2006,
- **d'attribuer** une participation financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au budget de fonctionnement de la Mission Locale de 100 000 Euros pour l'année 2006,
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention,
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006

Pour extrait en copie,
Le Président



Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le